

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER MARAIS-ARCHIVES

Réunion du 17 novembre 2025

Présents : Jacky ANTONIAZZA ; Alfred BARNY ; Philippe BEON ; Ann BOSTOEN (membre de l'équipe d'animation) ; Florian CARRIER ; Dominique CIORA ; Dimitri COLLET ; Louise DANCY ; Isabelle DAUMONT-TREILLEUX ; Sophie DAVID ; Daniele DUPLAT-BAZIL ; Agnès FRANCONIE ; Hamid HASSNAOUI (membre de l'équipe d'animation) ; Céline HAUSWALB ; Fernando HERNANDEZ ; Martine LEYGUES ; Jacques MAEGHT ; Paule MAZEO ; MIJE (Patricia CLARISSE) ; Jacky MORELLE ; Patrick MOSKOVICZ (membre de l'équipe d'animation) ; Robert PAUTOU ; Martine PORTNOE ; Jean-Claude POUSSARD ; Eliane ROSENBERG-MOUNIER ; Sandrine THOURY (membre de l'équipe d'animation) ; Antoni VALERO CABRE ; Nam VU.

Excusés : Catherine CHOUMEURTHE ; Deborah GUERRE MESRADI ; Lafayette Anticipations Fondation (Emilie VINCENT) ; David NIJAKI ; Faty TOUZOT.

Auditeurs libres : Roselyne CHEVALIER ; Camille DE KERDANET ; Philippe HERY ; Clara NAHMIAS.

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, élu délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation, vice-Président de la 7e commission du Conseil de Paris ; Marie-Liesse POYETON, Chargée de participation citoyenne.

ORDRE DU JOUR

- 1. Réponses aux questions par notre élu référent, Boris JAMET-FOURNIER**
 - a. Réponses aux questions du 13 octobre 2025**
 - b. Nouvelles questions et signalements**
- 2. Commission Propreté**
- 3. Vote du Budget d'Investissement 2025**
- 4. Point sur le projet inter-CQ du Camion Douche**
- 5. Remerciements pour le Vide-greniers 2025 (association Prolific)**
- 6. Questions, demandes et annonces diverses**
- 7. Fin de réunion à 20h30-21h00**

Réponses aux questions, par notre élu référent Boris JAMET-FOURNIER

o Réponses aux questions et signalements du 13 octobre 2025

Est-ce que les Conseils de quartier peuvent adresser aux candidats des élections municipales pour Paris Centre une liste de leurs préoccupations ?

Les conseillers peuvent faire une liste de leurs préoccupations, mais cela ne peut être dans le cadre du Conseil de quartier.

Les CQ sont des instances de démocraties participatives apolitiques et apartisanes. La Mairie précise qu'il est indiqué dans la Charte des CQ au 2e paragraphe du 1. Cadre légal, principes et compétences :

« Les Conseils de quartier ont vocation à animer la vie locale et à améliorer le bien-vivre dans leur quartier, en cohérence avec les politiques structurantes de la Ville de Paris et de la Mairie de Paris Centre et dans un esprit d'impartialité partisane. Ils sont des relais entre la Mairie de Paris Centre et l'ensemble des acteurs du secteur. Un Conseil de quartier est compétent à l'intérieur des limites de son territoire et peut se rapprocher d'autres Conseils de quartier pour tout sujet d'intérêt commun ou relatif à leurs territoires respectifs. »

Les conseillers soulignent un manque de médecins généralistes dans Paris Centre et la difficulté d'en trouver des bons qui ont de la place dans leur patientèle. Les conseillers souhaiteraient que la Mairie puisse aider à repenser l'attractivité du quartier afin de permettre l'installation de médecins spécialistes. Il est tout de même noté par des conseillers qu'il existe trois Maisons de santé dans Paris Centre (en secteur 1).

La Mairie prend note des inquiétudes des conseillers et les partage. C'est pourquoi plusieurs dispositifs sont mis en place pour faciliter l'installation de professionnels de santé en secteur 1, notamment via le dispositif Paris'Med, qui propose des aides financières, un soutien à la recherche de locaux, un appui administratif, ainsi qu'une mise en réseau avec d'autres praticiens et partenaires : <https://www.paris.fr/pages/paris-med-le-dispositif-d-aide-a-l-installation-des-professionnels-de-sante-se-transforme-23132>

Le médecin installé au 50 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie a quitté le local, en octobre 2025. Conscients de l'importance de ce service pour le quartier, la Mairie regrette sincèrement cette situation. Ce départ intervient dans un contexte particulier lié à un sinistre survenu en avril 2024 (engorgement d'une descente d'eaux vannes). Dès la survenance du sinistre, Paris Habitat a engagé les mesures conservatoires nécessaires (curage, décontamination) et a suivi la procédure réglementaire avec l'assureur et les experts.

La remise en état a été retardée par des aléas techniques et administratifs (expertises contradictoires, résiliation du marché initial de travaux, passation avec un nouveau titulaire). La Direction Territoriale Sud-Est a informé la Mairie que les travaux sont désormais programmés et seront réalisés dans les prochaines semaines. La Mairie lance en parallèle la commercialisation pour accueillir à nouveau un professionnel de santé ou une activité compatible avec les besoins du quartier.

Un conseiller signale la présence d'une antenne relai au-dessus de l'école Moussy-Archives, qui est cachée dans un silo. Il demande si la Mairie a été prévenue de cette installation qui a eu lieu un dimanche dérangeant ainsi les riverains (blocage de la circulation) et s'il cette installation n'est pas dangereuse pour les enfants.

La Mairie a bien reçu le signalement quant aux nuisances subies et comprend l'inquiétude du fait de la proximité avec une école. Les mairies d'arrondissement ne sont pas associées aux installations des antennes, toutefois ce sujet est bien suivi par la Direction de la Transition Ecologique et du Climat (DTEC), service compétent de la Ville en la matière.

Concernant l'installation d'antenne, normalement l'opérateur a affiché un panneau explicatif au tout début du projet.

Il peut arriver que ces panneaux ne soient parfois consultés qu'au moment du début des travaux. Et à ce moment, l'opérateur a l'obligation d'afficher sa Déclaration Préalable de travaux (qui vaut alors pour autorisation). Cette déclaration préalable n'est donc pas toute récente, pour autant, nous serons attentifs à ce que la communication ait été menée en bonne et due forme, selon la réglementation en vigueur.

En ce qui concerne un potentiel risque pour les enfants quant à cette antenne, la Mairie d'identifie pas de risque et la moyenne générale du champ électromagnétique à Paris est évaluée à environ 1 volt/mètre, très largement en deçà des seuils réglementaires. Si vous souhaitez réaliser une mesure de champ électromagnétique à votre domicile par un bureau de contrôle accrédité, vous pouvez remplir le formulaire à l'adresse suivante : <https://www.paris.fr/pages/connaitre-mon-exposition-aux-ondes-electromagnetiques-25040>. Ces mesures sont gratuites.

Pour plus d'informations, vous pouvez écrire à cette adresse mail fichetelmobile@paris.fr qui centralise toutes les demandes / remarques relative aux projets d'installation ou de modification de sites radioélectriques.

Des fiches de synthèses de chaque antenne-relais ou projet d'installation sont consultables à l'adresse : <https://www.paris.fr/pages/projets-d-installation-d-antennes-relais-26260>. La fiche concernant cette antenne sera publiée prochainement.

Les conseillers évoquent la situation préoccupante du parvis de l'école Saint-Merri. En effet, le parvis est occupé par de nombreux campements, constitués de familles avec des enfants. Les conseillers souhaitent que la Mairie fasse une demande au Préfet de Paris de mise à l'abri.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, adresse régulièrement un courrier au Préfet de Police et au Préfet de Région pour que la situation soit en effet prise en compte par l'Etat, dont c'est la responsabilité que de proposer des solutions d'hébergement dignes. Le dernier en date a été communiqué la semaine dernière. Ce courrier rapporte en premier lieu la situation de Saint-Merri dont nous ne pouvons pas nous satisfaire au vu de la fragilité des publics concernés (familles, femmes isolées) mais également du parvis de la Cité Internationale des Arts et du quartier de l'Arsenal en général (dont le Boulevard Bourdon).

Par ailleurs, sur 10 familles présentes au plus fort de la crise, 9 ont pu recevoir des solutions d'hébergement appropriées par la Ville de Paris, le 115 ou via des centres en région. 1 famille reste dans l'attente d'une place en région, mais n'est plus sur site aux dernières nouvelles (infos de la semaine du 3 novembre).

- **Nouvelles questions posées à la Mairie**

- Le Plan Local d'Urbanisme spécifique au Marais ne permet pas d'installer suffisamment de Trilib' dans l'espace public en raison notamment de la taille des trottoirs dans le quartier et les aménagements pour collecter les déchets ont une capacité d'absorption inférieure à la réalité (poubelles débordantes dans les rues du Marais, dépôts sauvages ...). Face à ces constats, est-il envisageable d'améliorer la fréquence de passage des agents d'entretien ? Pourquoi la Mairie a-t-elle fait le choix de passer par une entreprise privée pour le ramassage des déchets ? Est-il possible d'avoir une actualisation des données du Plan de propreté de Paris Centre ?
- Quelle est la composition de l'eau utilisée dans l'espace public (nettoyage des rues, arrosage des parcs et jardins ...) ?
- La Mairie peut-elle accorder un reliquat au Conseil de quartier pour l'année 2026 sur les trois budgets suivants :
 - Le mur peint rue des Quatre Fils – projet datant de 2021 avec un budget de 15 600 € ;
 - Les estampilles Conseil de quartier Marais-Archives – projet datant de 2022 avec un budget de 1 300 € ;
 - Les jardinières cavalières – projet datant de 2022 avec un budget de 980 € ?

- **Nouveaux signalements**

- Le restaurant « Arcane 17 » situé 17 rue Charlot a installé une table amovible sur leur façade créant ainsi une « terrasse » donnant lieu à des nuisances sonores et une difficulté de cheminement sur le trottoir pour les riverains (n° DMR communiqués : A2025J83207 et A2025K26323). Les restaurateurs indiquent avoir obtenu une autorisation de la Mairie pour cette installation. Les conseillers souhaiteraient avoir une confirmation de cette information.
- La boulangerie « Copains » située au 29 rue des Blancs Manteaux provoque des files d'attente non régulées et a du mobilier sauvage devant son commerce (banc installé la semaine). Le dialogue est tendu lorsque les riverains demandent aux propriétaires d'améliorer la situation.

Vote de la version corrigée du Vœu du Conseil de quartier Marais-Archives

Le vœu du CQ relatif aux espaces et horaires des terrasses de Paris Centre a été modifié à la marge par la Commission terrasses. Il est à retrouver [aux pages 11 à 14 du support de présentation](#).

Le vœu est voté et adopté par les conseillers présents (2 contres, 3 abstentions, 25 pour).

Commission Propreté

La présentation faite par Fernando HERNANDEZ et Florian CARRIER a pour objectifs de :

- Présenter les dispositifs en place pour la gestion des déchets,
- Faire le lien entre le système en place et les enjeux locaux,
- Exposer les problématiques concernant la propreté dans le quartier.

L'ensemble de cette présentation est à retrouver [aux pages 15 à 29 du support de présentation.](#)

Les principales conclusions de cette présentation sont les suivantes :

- L'entreprise privée Citeo agit avec les collectivités, entreprises, citoyens, opérateurs et institutions européennes dans la mise en œuvre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) conduisant à réduire, réemployer et recycler les emballages et papiers.
- Le [Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés](#) adopté par la Ville de Paris en 2024 a pour objectif de réduire de 100 000 tonnes de déchets d'ici 2030.
- Malgré la mise en place des Trilib' et autres dispositifs de tri dans l'espace public parisien, il reste une marge de progression importante en Ile-de-France concernant la gestion des déchets, notamment en simplifiant encore le geste de tri (à domicile et dans l'espace public) et en renforçant la sensibilisation de tous à la propreté.
- L'enjeu de 2025 est d'ancrer le réflexe du tri en toutes circonstances, à domicile et dans l'espace public.
- Problématiques relevées dans le quartier Marais-Archives :
 - Une fréquence peu élevée des passages des équipes d'agents d'entretien face à la grande fréquentation du quartier ;
 - Un manque d'espace pour l'installation des Trilib' dans le quartier entraînant une surconcentration des déchets supérieure à la capacité d'absorption des dispositifs de propreté ;
 - Une nécessité de mieux sensibiliser les restaurateurs, les touristes et les professionnels du bâtiment qui génèrent un gros volume de déchets.

Vote du Budget d'Investissement 2025

En préambule, l'équipe d'animation signale qu'il reste 200 € sur le **budget de fonctionnement 2025** (forfait annuel de 3306 €) et propose de voter l'impression de cartes de visite pour le Conseil de quartier pour le montant restant. [Les conseillers votent à l'unanimité pour cette dépense.](#)

Les propositions d'affectations du Budget d'Investissement 2025 concernent :

- L'achat d'un tuba pour le Conservatoire Mozart (projet commun avec plusieurs Conseils de quartier de Paris Centre) – 2200 € : **les conseillers votent pour (1 abstention, 28 pour)**
- La contribution du CQ MA à l'achat d'une sono portative avec micro, cofinancée par plusieurs Conseils de quartier de Paris Centre – 100 € : **les conseillers votent pour (unanimité)**

- Le remplacement de l'abri de stockage du Jardin du Clos des Blancs-Manteaux – 2500 € : **les conseillers votent pour (2 abstentions, 27 pour)**
- L'achat de matériel pour l'école Moussy-Archives :
 - o 6 vélos enfants
 - o Matériels vélos : 4 sets de protection, 12 casques
 - o 1 piano numérique et sa housse
 - o 1 set de pieds pour enceinte
 Pour un total de 1800 € : **les conseillers votent pour (6 abstentions, 23 pour)**
- L'achat d'écrans d'accueil pour le collège Couperin – 1550 € : **les conseillers votent pour (9 abstentions, 20 pour)**

Le détail des budgets de fonctionnement et d'investissement 2025 est à retrouver [aux pages 30 à 33 du support de présentation](#).

Point sur le projet inter-CQ du Camion Douche – présentation par Patricia CLARISSE

Le projet, initié en 2023 par les Conseils de quartier Paris Centre et en association avec l'acteur social Depaul, a pour objectif de proposer une solution aux sans-abris en situation de grande exclusion. La Mairie de Paris, le Conseil Régional, les partenaires privés Bouygues et Saint-Gobain sont également parties prenantes du projet.

A ce jour, les dépenses d'investissement (achat et équipement du Camion Douche) à hauteur de 90 000 € sont couvertes par les engagements pris par les parties prenantes. En parallèle, le travail se poursuit avec Depaul afin de finaliser le budget de fonctionnement du projet.

Pour plus d'informations sur le projet, consultez [les pages 34 à 39 du support de présentation](#).

Remerciements pour le Vide-greniers 2025 (Association Prolific)

Les deux Conseils de quartier Marais-Archives et Marais-Place des Vosges ont organisé cette année la 4e édition de leur vide-greniers du Marais qui s'est déroulé rue de la Perle et rue des Quatre Fils le 27 septembre dernier. 1 468 € ont été remis à l'association Prolific au terme de cette journée, soit un total de 2 868 € sur les deux dernières années pour soutenir la recherche sur le cancer du sein.

Clara NAHMIAS, Directrice de recherche au CNRS et fondatrice de l'association Prolific, remercie les Conseils de quartier et explique les activités et résultats de certaines recherches menées à Prolific. Pour plus d'informations, consultez [les pages 40 à 59 du support de présentation](#).

Questions, demandes et annonces diverses

- Pour signaler une incivilité du quotidien les conseillers sont invités soit :
 - **A consulter la page dédiée sur Paris.fr :** <https://www.paris.fr/pages/signaler-une-incivilité-du-quotidien-3800?>
 - **A contacter le centre d'appel de la Ville de Paris (3975)** qui permet de signaler une incivilité aux agents de la Police municipale 7j/7 et 24h/24.
 - **A utiliser l'application Dans Ma Rue** qui permet de signaler toute anomalie sur l'espace public

- **En cas de gêne ou de nuisances causées par une activité professionnelle (bruits ou odeurs provenant de l'intérieur de locaux commerciaux ou professionnels)**, un signalement est possible [en ligne](#) (à la Rubrique « Trouver le bon interlocuteur »)
 - **A contacter la Police Nationale en composant le 17** qui permet de demander une intervention face à une situation dangereuse ou illégale.
-
- Liens utiles :
 - Les comptes-rendus des plénières et les présentations PPT sont disponibles sur [la page dédiée du Conseil de quartier](#).
 - Agenda des Conseils de quartiers : <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>.